



Assemblée générale

Distr. limitée
19 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 126 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

État d'avancement de la mise en place des stocks de matériel stratégique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/292 du 27 juin 2002 sur la constitution de stocks de matériel stratégique,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en place des stocks de matériel stratégique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en place des stocks de matériel stratégique;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport² et prie le Secrétaire général d'assurer leur mise en oeuvre intégrale, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Décide* de proroger jusqu'au 30 juin 2004 la période de validité de la décision qu'elle a prise dans sa résolution 56/292 en ce qui concerne les ressources approuvées;
4. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa résolution 56/292 et prie le Secrétaire général d'inclure dans les rapports à venir des statistiques sur les achats;
5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à lui présenter, à sa cinquante-huitième session, des rapports sur la mise en place des stocks de matériel stratégique

¹ A/57/751.

² A/57/772/Add. 9, par. 28 à 35.



ainsi que sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies et sur son exécution.
